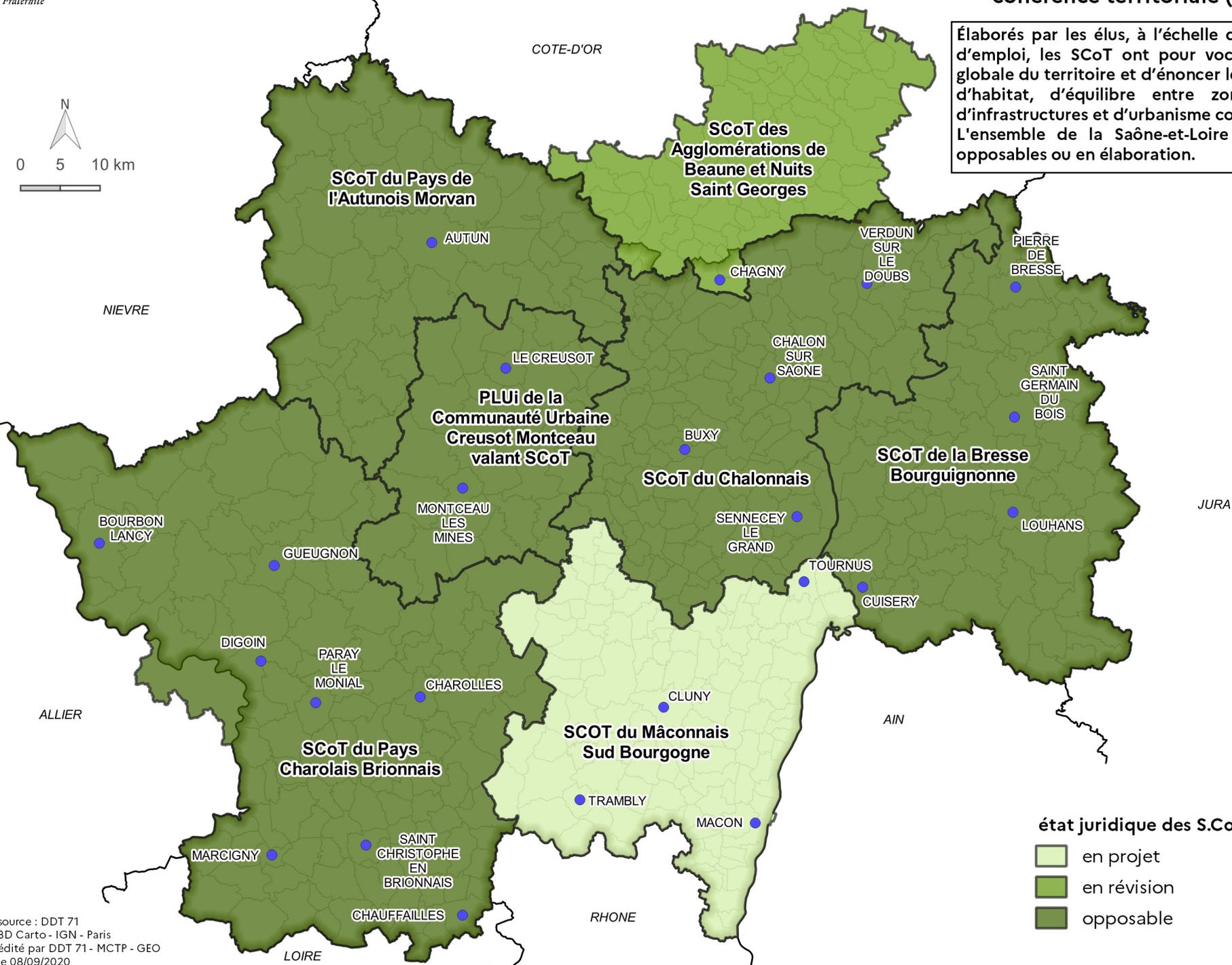
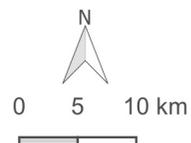


Élaborés par les élus, à l'échelle du bassin de vie, d'habitat ou d'emploi, les SCoT ont pour vocation d'exprimer la stratégie globale du territoire et d'énoncer les choix principaux en matière d'habitat, d'équilibre entre zones naturelles et urbaines, d'infrastructures et d'urbanisme commercial. L'ensemble de la Saône-et-Loire est couvert par des SCoT, opposables ou en élaboration.



état juridique des S.Co.T

- en projet
- en révision
- opposable